

Année universitaire 2012-2013

LICENCE
 Domaine Droit-Economie-Gestion
 Mention Droit

Cadre réglementaire : Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024457754&fastPos=43&fastReqId=1444694759&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

SEMESTRE 1 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte pour les CM (1)
UE 1 fondamentale	16	16		
EC 1 Introduction au droit civil CM (36h) et MA (22h)	8	8	CT ; E ; 4 CC ; E ; 4	CT ; E ; 8
EC 2 Introduction à la théorie de l'Etat CM (36h) et MA (22h)	8	8	CT ; E ; 4 CC ; E ; 4	CT ; E ; 8
UE 2 complémentaire	8	8		
EC 1 Introduction à l'histoire du droit CM (36h)	4	4	CT ; E ; 4	CT ; E ; 4
EC 2 Institutions judiciaires CM (36h)	4	4	CT ; E ; 4	CT ; E ; 4
UE 3 libre	6	6		
EC 1 un CM ou MA au choix	2	2		
Introduction aux sciences sociales CM (24h)	2	2	CT ; E ; 2	CT ; E ; 2
Introduction à l'Histoire du droit MA (22h)	2	2	CC ; E ; 2	-----
EC 2 Langue vivante un MA au choix	2	2		-----
MA 1 Allemand (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 2 Anglais (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 3 Espagnol (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
EC 3 expression française MA (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----

SEMESTRE 2 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 1 fondamentale	16	16		
EC 1 Droit civil CM (36h) et MA (22h)	8	8	CT ; E ; 4 CC ; E ; 4	CT ; E ; 8
EC 2 Droit constitutionnel CM (36h) et MA (22h)	8	8	CT ; E ; 4 CC ; E ; 4	CT ; E ; 8
UE 2 complémentaire	8	8		
EC 1 Institutions européennes (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
EC 2 CM au choix (36h)	3	3		
Histoire du droit et des institutions CM (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
Sociologie politique CM (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
EC3 MA Histoire du droit et des institutions (10h) / Sociologie politique (10h)	2	2	CC ; E ; 2	-----
UE 3 libre	6	6		
EC 1 Philosophie du droit CM (36h)	2	2	CT ; E ; 2	CT ; E ; 2
EC 2 CM non choisi en UE2 EC2 (36h)	2	2	CT ; E ; 2	CT ; E ; 2
EC 3 Langue vivante un MA au choix	2	2		
MA 1 Allemand (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 2 Anglais (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 3 Espagnol (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----

SEMESTRE 3 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte pour les CM (1)
UE 1 fondamentale	14	14		
EC 1 Droit civil des obligations CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
EC 2 Droit administratif CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
UE 2 complémentaire	9	9		
EC1 Droit pénal général CM (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
EC2 Finances publiques CM (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
EC 3 un MA au choix (16h30)	3	3	CC ; E ; 3	-----
MA Droit pénal général (16h30)	3	3	CC ; E ; 3	-----
MA Finances publiques (16h30)	3	3	CC ; E ; 3	-----
UE 3 libre	7	7		
EC 1 au choix	2,5	2,5		
Droit commercial CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
Philosophie du droit CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
Relations internationales CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'EC 1 CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
EC 3 Langue vivante un MA au choix	2	2		
MA 1 Allemand (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 2 Anglais (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 3 Espagnol (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----

SEMESTRE 4 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé: EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte pour les CM (1)
UE 1 fondamentale	14	14		
EC 1 Droit civil des obligations CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
EC 2 Droit administratif CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
UE 2 complémentaire	9	9		
EC1 Droit civil des biens CM (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
EC2 Organisations Internationales CM (36h)	3	3	CT ; E ; 3	CT ; E ; 3
EC 3 un MA au choix (16h30)	3	3	CC ; E ; 3	-----
MA Droit pénal général (16h30)	3	3	CC ; E ; 3	-----
MA Organisations Internationales (16h30)	3	3	CC ; E ; 3	-----
UE 3 libre	7	7		
EC 1 au choix	2,5	2,5		
Histoire du droit (Moyen âge) CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
Institutions administratives CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
Finances publiques CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'EC 1 CM (36h)	2,5	2,5	CT ; O ; 2,5	CT ; O ; 2,5
EC 3 Langue vivante un TD au choix	2	2		
MA 1 Allemand (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 2 Anglais (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 3 Espagnol (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----

SEMESTRE 5 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé: EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte pour les CM (1)
UE 1 fondamentale 2 EC	14	14		
EC 1 au choix	7	7		
Droit du travail CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit international public CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit civil des obligations CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit des sociétés CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit des libertés publiques et DDH CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit fiscal général CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit judiciaire privé CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit de la fonction publique CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'EC 1 CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
UE 2 complémentaire 2 EC	7	7		
EC 1 au choix l'une des matières non choisies dans l'UE 1 CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'UE 1 et dans l'UE2 EC 1 CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
UE 3 libre	9	9		
EC 1 au choix	3,5	3,5		
L'une des matières non choisies dans l'UE 1 et dans l'UE 2 CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
Histoire du droit (Europe) CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
Comptabilité CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
Droit pénal spécial CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
Histoire de la pensée économique CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
Droit constitutionnel comparé CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l' UE1, l' UE2, ou l' UE 3 EC 1 CM (36h)	3,5	3,5	CT ; O ; 3,5	CT ; O ; 3,5
EC 3 Langue vivante un MA au choix	2	2		
MA 1 Allemand (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 2 Anglais (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 3 Espagnol (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----

SEMESTRE 6 = 30 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte pour les CM (1)
UE 1 fondamentale	14	14		
EC 1 au choix	7	7		
Droit du travail CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit international public CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit civil des sûretés CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit des sociétés CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit des libertés publiques et DDH CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit administratif des biens CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
Droit institutionnel de l'Union européenne CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'EC 1 CM (36h) et MA (16h30)	7	7	CT ; E ; 3,5 CC ; E ; 3,5	CT ; E ; 7
UE 2 complémentaire	8	8		
EC 1 au choix l'une des matières non choisies dans l'UE 1 CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'UE 1 et dans l'UE 2 EC 1 CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
EC3 C2i MA (20h)	2	2	CC ; E ; 2	-----
UE 3 libre	8	8		
EC 1 au choix	3	3		
L'une des matières non choisies dans l'UE 1 et dans l'UE 2 CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
Histoire comparée du droit de la famille CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
Théorie du droit CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
Systèmes politiques comparés CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
Droit de la consommation CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
Vie politique CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
EC 2 au choix l'une des matières non choisies dans l'UE1, l'UE2, ou l'UE 3 EC 1 CM (36h)	3	3	CT ; O ; 3	CT ; O ; 3
EC 3 Langue vivante un MA au choix	2	2		
MA 1 Allemand (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 2 Anglais (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
MA 3 Espagnol (16h30)	2	2	CC ; E ; 2	-----
UE 4 facultative enseignements ou activités				

complémentaires avec points bonus				
-----------------------------------	--	--	--	--

Cette UE4 est valable pour tous les semestres.

Unité facultative : Enseignements ou activités complémentaires avec points bonus à choisir dans les listes suivantes :
L'étudiant peut choisir de suivre deux enseignements ou un enseignement et une activité pouvant donner lieu à l'attribution de points supplémentaires.

Liste 1 : *Choix possible d'un ou deux enseignements. Les points sont attribués dans la limite de cinq points par matière conformément au Règlement de Contrôle des connaissances.*

Stage en droit, 2nd MA de langue, Enseignement suivi dans une autre UFR (Intitulé matière et UFR) , Conférences de culture générale de l'UFR droit

Liste 2 : *Choix possible d'une seule activité. Les points sont attribués dans la limite de cinq points conformément au Règlement de Contrôle des connaissances.*

Autres activités suivies à l'Université de Cergy-Pontoise : associative sportive culturelle (Ces activités doivent faire l'objet d'une évaluation)

Est-il prévu une 2nde session ? : OUI

*L'étudiant non admis est-il libre de ne pas repasser tout ou partie des UE et des EC non validés ? : **NON, il est inscrit de manière automatique dans les EC non validés d'une UE non validés.**

*Dans ce cas, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2nde session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2nde session :

- La meilleure des 2 notes entre la 1^{ère} session et la 2nde session est retenue : **NON**

- La note de la 2nde session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2nde session : **Note session 1 reportée**

*Absence justifié en 2nde session : **Note session 1 reportée**

Mode d'obtention du diplôme terminal de licence et du diplôme intermédiaire de DEUG :

*L'étudiant est déclaré admis au semestre lorsque la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, est supérieure ou égale à 10/20. Il n'existe pas de note-seuil.

*L'étudiant est déclaré admis à la première année de la licence lorsqu'il a validé les deux semestres de l'année, ou, si tel n'est pas le cas, par compensation, lorsque la moyenne de ces semestres est supérieure ou égale à 10/20.

*L'étudiant est déclaré admis au diplôme lorsqu'il a validé tous les semestres du diplôme, ou, si tel n'est pas le cas, par compensation, lorsque la moyenne des deux semestres de chaque année universitaire du diplôme est supérieure ou égale à 10/20.

*La compensation ne peut pas être refusée par l'étudiant.

*La note moyenne d'un semestre non validé, obtenue au titre d'une année universitaire antérieure, ne peut pas être utilisée dans le cadre de la compensation.

Etudiants ajournés autorisés à continuer (AJAC) :

A l'issue de la seconde session d'examen, les étudiants de 1^{ère} (respectivement 2^{ème}) année de la licence ne pouvant pas bénéficier du mécanisme de compensation décrit au paragraphe précédent, et à qui il ne manque que la validation d'un seul semestre, peuvent être autorisés par le jury à s'inscrire en 2^{ème} (respectivement 3^{ème}) année de la licence.

Mode d'attribution de la mention du diplôme terminal de licence et du diplôme intermédiaire de DEUG

(supprimer les mentions inutiles) :

*La mention attribuée résulte de la moyenne des six semestres pour la licence, des quatre semestres pour le DEUG : **OUI**

*La mention attribuée résulte de la moyenne des deux derniers semestres : **NON**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **OUI en troisième année de licence**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées (à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous) :

*Mention « passable » : 10/20 =< note < 12/20

*Mention « assez bien » : 12/20 =< note < 14/20

*Mention « bien » : 14/20 =< note < 16/20

*Mention « très bien » : note >= 16/20